

		2017		2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
ALBANIE	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication n'a été apportée en ce qui concerne la catégorie « non applicable ». Caractéristiques des flottilles et données de prise et d'effort de tâche II n'ont pas été reçues..	Recommandation 16-14 de l'ICCAT visant à établir des normes minimales pour les programmes d'observateurs scientifiques des navires de pêche, l'Albanie a déclaré "non applicable" sans donner d'explication. Explication : l'Albanie instaurera ces normes scientifiques comme requis et apportera une bonne contribution à la gestion des ressources. (Sans cette norme en Albanie, il est impossible de fournir une explication). L'Albanie préparera les rapports annuels avec diligence en se basant sur les directives révisées.	Lettre sur problèmes de déclaration et absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC, tout en notant une amélioration de la déclaration.	Rapports annuels/Statistiques: La première partie du rapport annuel a été reçue tardivement et la deuxième partie a été reçue avec un léger retard. Données statistiques reçues tardivement ; aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins soumise tardivement (pendant la réunion annuelle). En ce qui concerne les autres exigences liées aux prises accessoires, la mention « non applicable » a été indiquée sans en expliquer la raison. Aucune information sur la mise en œuvre de mesures d'atténuation des prises accessoires de tortues marines et des mesures d'atténuation générale des prises accessoires/rejets.	Réglementation 1, Article 7 (3). "Il est interdit d'utiliser des filets de fond ou des filets flottants pour pêcher les espèces suivantes : germon (Thunnus alalunga), thon rouge (Thunnus thynnus), espadon (Xiphias gladius) et requins (Hexanchus griseu, Cetorhinus maximus Alopiidae; Carcharhinidae; Sphyrnidae; Isuridae; Lamnidae)". Feuille de contrôle soumise le 29/09/2017. Conformément à la législation des pêches, tous les navires de pêche sont tenus d'éviter les prises accidentelles de tortues, requins, oiseaux de mer, mammifères marins, etc. En cas de capture, ils devront s'efforcer de libérer ces espèces sans les endommager, de les enregistrer et de les déclarer.	<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-14: Pas encore mise en œuvre, mais des mesures sont actuellement prises pour la mettre en œuvre en 2019.		
	Quotas et limites de capture			Quotas et limites de capture		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
ALGERIE	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques: Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 13-11: Il ne ressort pas clairement du rapport si les pratiques de manipulation en toute sécurité ont été mises en œuvre.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions : PNC liés au ROP-BFT présentés dans le document COC-305/17.			Autres questions : PNC concernant le ROP-BFT présentés dans le document COC-305/18.		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
ANGOLA	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel soumis tardivement (mais avant la date limite antérieure). Aucune explication n'a été apportée en ce qui concerne la catégorie « non applicable ». Aucune donnée concernant les caractéristiques des flottilles n'a été soumise (ST01).		Lettre sur problèmes de déclaration et absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC.	Rapports annuels/Statistiques : Première partie du rapport annuel soumise tardivement. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Aucune donnée de taille reçue en raison de l'absence de programme d'échantillonnage ; Aucune donnée du programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Aucune information concernant la mise en œuvre des mesures d'atténuation des prises accessoires de tortues et d'oiseaux de mer et des mesures générales d'atténuation des prises accessoires n'a été fournie (aucune explication de la mention « non applicable »). Navires non inscrits sur la liste des thonidés tropicaux, mais des petites quantités de thonidés tropicaux ont été déclarées.			Mesures de conservation et de gestion : L'Angola a indiqué manquer de ressources pour mettre en œuvre un programme d'observateurs nationaux et a fait part de son intention de solliciter l'assistance de l'ICCAT. En ce qui concerne les tortues et les oiseaux marins, l'Angola essaie actuellement de recueillir des données historiques.		
	Quotas et limites de capture:		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC.</u>	Quotas et limites de capture: Tableaux d'application soumis tardivement.		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
BARBADE	Rapports annuels/Statistiques: La IIe partie du rapport annuel a été soumise tardivement.		Lettre sur problèmes de déclaration, plan de développement/gestion de l'espadon du Nord.	Rapports annuels/Statistiques: Aucune donnée du programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.	La Barbade indique que cette exigence n'est pas applicable car la Barbade a soulevé une objection à la Rec. 10-10.	
	Mesures de conservation et de gestion : 15-01/16-01 : Aucun rapport trimestriel de captures de thon obèse n'a été soumis. Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 16-03. Aucun plan de gestion du N-SWO n'a été soumis.		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01: Prises trimestrielles de thon obèse soumises tardivement. Rec. 12-07: Il ne ressort pas clairement du rapport si l'accès des navires étrangers aux ports de la Barbade est généralement interdit. Rec. 02-21/22: aucun sceau de validation/signature pour les SD n'a été soumis. Rec. 10-09: aucune information soumise sur les mesures d'atténuation des prises accessoires de tortues marines. Rec. 15-05 et Rec. 16-11: réponse incomplète. Rec. 17-08: aucun rapport sur les prises de SMA au titre du premier semestre 2018.	16-01 : Des ajustements de procédure ont dû être apportés pour faciliter ce niveau supplémentaire de déclaration. 10-09 : La Division des pêches collabore avec le projet Barbados Sea Turtle dans le cadre d'un programme visant à conseiller les pêcheurs sur les meilleures pratiques pour réduire les prises accessoires de tortues. L'introduction de hameçons circulaires a déjà été notée ainsi que la mesure visant à réduire la mortalité des tortues causée par des enchevêtrements accidentels aux engins de pêche.	
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
BELIZE	Rapports annuels/Statistiques:			Rapports annuels/Statistiques: Les statistiques peuvent être incomplètes car il n'est pas clair si les prises dans la ZEE/pêcheries artisanales sont incluses. Le formulaire ST08 (DCP) n'a pas été reçu.	<u>La flottille artisanale opérant dans notre ZEE ne cible pas les thonidés ni les espèces apparentées réglementées par l'ICCAT; c'est pourquoi aucune donnée n'a été incluse dans les rapports que nous avons soumis. Toutefois, même si une petite quantité d'istiophoridés est pêchée lors d'événements et d'activités de pêche sportive et récréative, ces informations ne sont ni déclarées ni enregistrées. Par conséquent, aucune donnée n'est disponible. Toutefois, l'autorité responsable de ces événements et activités collabore actuellement avec nos associations de pêche récréative au Belize pour formaliser un rapport de données et un système d'enregistrement des captures de la pêche sportive.</u>	
	Mesures de conservation et de gestion :		Aucune mesure nécessaire.	Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions : ROP-transbordement: PNC et réponses figurent dans le document COC-305/2018.		

	2017			2018			
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018	
BRÉSIL	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue.	Le Brésil a sollicité une dérogation de l'application des dispositions de la Rec. 11-15 en raison de circonstances très exceptionnelle décrites dans sa déclaration au COC [313]. Il soumettra un plan pour s'assurer de la soumission de toutes les données en instance.	Lettre sur la déclaration, tout en notant l'engagement de fournir des données de la tâche I de 2016 avant le 31 mars. Les données ont été fournies avant la date fixée.		<u>La réponse à la lettre du Président a été envoyée par courrier ordinaire dans les délais, mais n'a été reçue par le Secrétariat que le 16 octobre.</u>		
	Mesures de conservation et de gestion : 15-01/16-01 : Aucun rapport trimestriel de captures de thon obèse n'a été soumis. Aucun plan de gestion des thonidés tropicaux n'a été reçu. Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 16-03. Aucun plan de gestion du N-SWO n'a été soumis.			<u>A répondu après la date limite à la lettre du COC.</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 13-13 / 14-10: Inscription avec une rétroaction de plus de 45 jours de navires dans le registre ICCAT. Rec. 14-06: aucune mise en œuvre des exigences relatives au requin-taube bleu.		
	Quotas et limites de capture: tableau d'application non soumis avant la date limite.				Quotas et limites de capture : Tableaux d'application soumis tardivement.		
	Autres questions :				Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
CABO VERDE	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée de tâche I ou de tailles n'a été reçue. Certaines données de prise et effort ont été reçues tardivement.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux n'a été présenté.	Rapports annuels/Statistiques: Première partie du rapport annuel reçue tardivement. Capacité de la flottille soumise tardivement; Aucune donnée du programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01. Aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux.		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01. Rapports trimestriels de capture de BET au titre de 2017 non déclarés pour les trois derniers trimestres. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA-N. Rec. 16-15: Réponses aux exigences peu claires, pourraient ne pas être suffisantes Rec. 12-07: Copies des rapports d'inspection au port non reçues, même si des ports sont désignés dans le registre ICCAT. Recs 15-05 et 16-11; réponses insuffisantes, la législation est requise. Rec. 16-12 - réponse insuffisante, aucune mesure prise, alors que des mesures sont requises. Rec. 10-09 - aucune mesure prise pour remettre à l'eau indemnes les tortues marines.		
	Quotas et limites de capture: Aucun tableau d'application n'a été soumis avant la date limite.			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
CANADA	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 15-05: Le rapport annuel fait référence à la Rec. 12-04, on ne sait pas exactement si la législation nationale a été mise à jour pour inclure les dispositions de la Rec. 15-05.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

		2017		2018		COC-308A/2018
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
CHINE, République populaire	Rapports annuels/Statistiques:			Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07 : Aucune liste de ports autorisés n'a été soumise, mais aucune interdiction spécifique d'entrée de navires étrangers n'est stipulée. Rec. 14-04 : Aucune liste de ports autorisés de thon rouge n'a été soumise.	Nous comprenons que l'exigence selon laquelle chaque CPC souhaitant permettre l'accès à ses ports aux navires de pêche étrangers doit désigner les ports dans lesquels les navires de pêche sous pavillon étranger peuvent solliciter l'entrée en vertu de ladite Recommandation ne s'applique pas à la Chine car la Chine n'est pas un État côtier de l'océan Atlantique. Néanmoins, de temps en temps, quelques navires de charge ayant à leur bord des produits thoniers capturés exclusivement par des navires de pêche chinois opérant dans la zone relevant de l'ICCAT entrent dans des ports chinois et dans ce cas, nous ne sommes pas certains si ces navires de charge doivent être considérés comme des navires de pêche étrangers. Par conséquent, nous comprenons que la Rec. 12-07 ne s'applique pas à la Chine. Jusqu'à présent, la Chine ne compte aucun port autorisé à des fins de débarquement et/ou transbordement de thon rouge. En outre, la Chine a mis en œuvre le système de dédouanement s'appliquant aux produits de thon rouge entrant sur le territoire chinois selon lequel le propriétaire du navire de pêche, ou l'importateur, doit solliciter le certificat de dédouanement auprès du ministère de l'agriculture. Au cours de ce processus, la documentation/les informations pertinentes, incluant les CDS, la déclaration de transbordement, le bordereau de connaissance, doivent être présentées aux autorités des pêches chinoises, processus grâce auquel le suivi du débarquement du thon rouge dans le port chinois peut être assuré.	Lettre sur la mise en œuvre des exigences de la Rec. 12-07, y compris la désignation des ports et la demande des navires de charge sous pavillon étranger ayant à leur bord des poissons capturés par des navires sous pavillon chinois dans les pêcheries relevant de l'ICCAT, et la liste des ports autorisés de thon rouge, tout en applaudissant les mesures prises par la Chine afin de contrôler les débarquements des espèces de l'ICCAT dans ses ports.	Mesures de conservation et de gestion: Rec. 12-07. Aucune liste de ports autorisés aux navires sous pavillon étranger.	Consulter le COC-309 contenant la réponse de la Chine aux préoccupations soulevées antérieurement par le Président.	
	Quotas et limites de capture:		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Quotas et limites de capture:		
Autres questions : ROP transbordements: Des PNC figurent dans le document COC-305/17.				Autres questions : ROP-Transbordement: PNC et réponses figurent dans le document COC-305/18.		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
CÔTE D'IVOIRE	Rapports annuels/Statistiques: Résumé de déclaration du rapport annuel incomplet. Version révisée soumise, mais toujours incomplète.	Version révisée soumise [toujours incomplète]	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en applaudissant l'amélioration considérable par rapport à l'année dernière. Demande de précision sur le permis de deux navires pêchant dans la zone de l'ICCAT,	Rapports annuels / statistiques: Rapport annuel incomplet, aucune réponse n'a été apportée à de nombreuses exigences, ou la réponse est insuffisante. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Aucune donnée du programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-11 : aucun rapport concernant la mise en œuvre de cette Rec, car l'ancien format de rapport annuel a été utilisé.	Rapport annuel révisé reçu, incluant des informations sur l'annexe concernant le voilier en appendice.	informations sur les mesures supplémentaires prises en vue de résoudre les cas de non-application potentielle mentionnés dans le COC-305, et informations sur la gestion et le suivi de ces pêcheries compte tenu du nombre élevé d'importations de ces deux navires.	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-14. Aucune information sur les programmes d'observateurs nationaux. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Rec. 12-07: Aucun rapport sur les inspections au port n'a été soumis, alors que des ports sont inscrits dans le registre ICCAT. Rec. 15-16: n'a pas soumis de rapport sur les transbordements en mer.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions : ROP_transbordements: Des PNC figurent dans le document COC-305/17.	Le propriétaire a été informé et une équipe mise en place au sein du Ministère pour procéder à des investigations sur ces questions	<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Autres questions : ROP_transbordements: Des PNC figurent dans le document COC-305/18.		

2017			2018		
<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
CURAÇAO	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication n'a été apportée en ce qui concerne la catégorie « non applicable » dans aucun cas.		Rapports annuels/Statistiques: Première partie du rapport annuel reçue tardivement. Les statistiques peuvent être incomplètes car il n'est pas clair si les prises dans la ZEE/pêcheries artisanales sont incluses. Le ST08 (DCP) concerne des données de 2016. Les données de 2017 font défaut.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 15-05 : Réponse insuffisamment claire pour répondre aux exigences. Aucun rapport concernant la Rec. 16-11.	Le Curacao souhaite collaborer avec les autres CPC pour poursuivre les améliorations		<i>Lettre sur les problèmes de déclaration, tout en applaudissant les améliorations réalisées par rapport à l'année dernière.</i>	Mesures de conservation et de gestion :
	Quotas et limites de capture:		<u>A répondu à la lettre du COC</u>		Quotas et limites de capture:
	Autres questions :			Autres questions :	

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
ÉGYPTE	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication n'a été apportée en ce qui concerne la catégorie « non applicable » dans aucun cas. Aucune donnée sur les requins ou les tortues n'a été déclarée. Le formulaire sur les caractéristiques des flottilles (ST01) a été reçu tardivement.	Compte tenu de l'interdiction de capturer ou de commercialiser des requins et des tortues à un niveau national ou international, aucun cas n'a depuis lors été signalé.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration et mise en œuvre des mesures relatives aux requins et aux prises accessoires, tout en applaudissant les améliorations apportées à la déclaration par rapport à l'année dernière et encourageant la demande de suppression des navires inclus dans la liste des navires autorisés d'espadon de la Méd. afin de s'aligner sur les possibilités de pêche actuelles en vertu de la 16-05.	Rapports annuels/Statistiques: Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.	Seuls les rapports des observateurs à bord des navires E-BFT sont soumis à l'ICCAT. <u>L'Égypte s'emploie à établir des normes minimales pour le programme d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêche dans le cadre de la Rec. 10-10 de l'ICCAT. L'Égypte est encore en train d'établir un programme d'observateurs scientifiques, mais actuellement ses observateurs nationaux affectés à bord des navires surveillent et enregistrent le processus de pêche du thon rouge.</u>	
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins soumise tardivement.. Rec. 16-14. Aucune information sur les programmes d'observateurs nationaux concernant des pêcheries d'espèces autres que le thon rouge. Rec. 10-09 : aucune information sur la mise en œuvre n'a été déclarée. Rec. 16-05: inclusion de navires ciblant l'espadon sur le Registre ICCAT dépassant la capacité autorisée et plan de pêche pour l'espadon de la Méditerranée soumis sans quota	Compte tenu de l'interdiction de capturer ou de commercialiser des requins et des tortues à un niveau national ou international, aucun cas n'a depuis lors été signalé. De même, il n'existe aucune activité de pêche de ces espèces. Malheureusement en 2016/2017, l'Égypte a rencontré des problèmes dans la collecte des données. Néanmoins, le programme national est en cours mais malheureusement les circonstances économiques ne permettent pas de soutenir son développement. En ce qui concerne la Rec. 10-09, aucune prise accessoire de tortues ou d'oiseaux de mer n'a été déclarée par les observateurs nationaux et compte tenu des circonstances économiques actuelles et des lourdes dépenses encourues, l'Égypte a appliqué la Recommandation de l'ICCAT sur cette question par l'assignation d'inspecteurs aux ports.		Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:	L'Égypte a confirmé que malgré l'immatriculation des navires, aucune pêche d'espadon n'a été réalisée.	Quotas et limites de capture:			
	Autres questions : Les informations soumises sur la mise en œuvre des mesures relatives aux tortues, oiseaux de mer, prises accessoires et rejets sont insuffisantes pour couvrir les exigences.	Aucune prise accessoire de tortues ou d'oiseaux de mer n'a été déclarée par les observateurs nationaux dans les ports et l'Égypte interdit, en outre, la capture de tortues ou d'oiseaux de mer.	<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Autres questions :		

2017			2018			
<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>	
EL SALVADOR	Rapports annuels/Statistiques:		Rapports annuels/Statistiques: Première partie du rapport annuel reçue tardivement. Deuxième partie reçue avec un léger retard. Tâche I soumise tardivement. Formulaire ST08 (DCP) non soumis.			
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 12-07. Aucune liste de ports autorisés à recevoir des navires étrangers/des points de contacts n'a été soumise.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, plan de gestion des DCP soumis à la réunion annuelle, mise en œuvre de la Rec. 12-07.	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 15-05 et Rec. 16-11: les réponses apportées pourraient ne pas être suffisantes.		
	Quotas et limites de capture:		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Quotas et limites de capture: Tableaux d'application soumis tardivement.		
	Autres questions :			Autres questions :		

2017			2018			COC-308A/2018
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
UNION EUROPEENNE	Rapports annuels/Statistiques: La déclaration sur les interactions avec les tortues marines et oiseaux de mer pourrait être incomplète. Quelques données sur les tailles font défaut pour d'autres États membres de l'UE.	Interaction avec les tortues marines : cet aspect n'est pas pertinent, car dans le COC-303, l'UE ne fait pas l'objet de soumissions incomplètes, et toutes les données de l'UE sont mentionnées dans le tableau 10 du PLE-105. Interaction avec les oiseaux de mer : en vertu de la Rec. 11-09, il n'est pas obligatoire d'appliquer des mesures d'atténuation au Nord de 25° Sud et il est indiqué que cela est facultatif en Méditerranée. Données statistiques de l'UE-Lituanie et UE-Danemark: les prises nulles de 2016 ont été confirmées dans les deux cas. La Rec. 11-15 a été respectée en conséquence. Données de taille manquantes: Les données de taille ont été soumises pour l'ensemble de l'UE et non par État membre par État membre. Aucune non-application détectée.		Rapports annuels/Statistiques: Quelques données statistiques reçues tardivement (tâche 1, Bulgarie, Allemagne, Irlande, Lettonie, Lituanie).	<u>Ces données de la tâche 1 concernent des États membres de l'UE qui ne jouent pas un rôle majeur dans les pêcheries de l'ICCAT. Dans tous les cas, les quantités en jeu sont très petites et d'importance mineure. La soumission tardive est due à des problèmes administratifs associés à la période des vacances d'été. Toutes les données de la tâche 1 de l'UE concernant les principaux États membres de l'UE ont été soumises dans les délais.</u>	

2017		2018		COC-308A/2018
<p>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 14-04: Rapport sur la mise en œuvre soumis tardivement en raison de la confusion avec la date butoir antérieure (a été soumis avant le 15 oct.). Rec. 11-20: Rapport annuel BCD incomplet - aucun rapport pour la France, l'Italie et les Pays-Bas. Rec. 16-05, para 28: non-respect de la date limite de soumission des navires ALB-Med. (20/07/2017 établi par la circulaire #4454/17) en ce qui concerne 6 navires de Chypre et 293 navires de la Grèce. Rec. 16-11. Ancien formulaire du rapport annuel reçu, ne contenant donc aucun rapport sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11, même si le voilier a été inclus dans la tâche 1. Rec. 15-05: informations concernant le Portugal manquantes. Rec. 16-12. Aucune information n'a été incluse dans le rapport annuel. Rec. 12-07: La liste des ports autorisés n'a pas été soumise pour tous les États membres de l'UE et aucune interdiction spécifique d'entrée aux ports par des navires étrangers n'a été stipulée pour ceux manquants dans la liste (ports soumis pour 8 États membres).</p>	<p>Rec. 14-04: pour des raisons administratives, le rapport concernant la mise en œuvre de l'UE a été soumis après le 1er octobre (nouveau délai selon la 16-16), mais avant le 15 octobre (délai antérieur). Rec. 11-20: les rapports de l'UE-France, l'UE-Italie et l'UE-Pays-Bas ont été envoyés à l'ICCAT après le 16 octobre; Rec 16-05 § 28: Pour des raisons administratives, les listes des navires d'espadon de la Méditerranée de l'UE-Grèce et de l'UE-Chypre ont été soumises après l'entrée en vigueur de la Rec. 16-05. Au titre de l'année 2017, ce qui n'est pas contraire aux termes de la Rec. 16-05. Rec. 16-11: pour des raisons administratives, l'UE a utilisé le format antérieur du rapport annuel. Néanmoins, toutes les données requises ont été déclarées. Un addendum dans la section III (voilier) a été envoyé le 7 novembre, mais les données avaient été initialement soumises dans la tâche I. Rec. 15-05: L'UE-Portugal ne compte aucun navire ciblant le thon rouge, ce qui explique l'absence de données de VMS. Rec. 16-12: les mesures à prendre au niveau national par tous les États membres de l'UE visant à contrôler les prises de requins peau bleue sont détaillées dans la législation de l'UE. Toutes les mesures de l'UE ont été déclarées dans les feuilles de contrôle sur les requins dans le COC-302. Rec. 12-07: La liste des ports désignés soumise par l'UE est valable pour l'UE dans son ensemble et inclut tous les États membres de l'UE concernés. La liste n'a pas été modifiée en 2017 par rapport aux années antérieures.</p>	<p>Aucune mesure nécessaire</p>	<p>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-05. Soumission tardive de la liste des navires SWO-MED pour l'UE-Croatie. Rec. 17-07: La date limite d'une semaine pour la déclaration de mise en cages n'est souvent pas respectée. Quelques mises en cages ont été réalisées après le 15 août. Rec. 11-20: Quelques rapports BCD ont été reçus tardivement. Rec. 17-09: Un suivi a été donné <u>tardivement à quelques demandes de eBCD par les administrateurs de l'UE, ce qui entraîne des demandes en suspens pendant plusieurs jours dans le système eBCD.</u> Rec. 17-07 ; 16-05 et 12-07 : rapports d'inspection reçus tardivement. Rec. 14-07: Aucun accord d'accès n'a été déclaré, mais les rapports antérieurs font état d'accords allant jusque 2020 et des accords ont également été déclarés par le Liberia, le Maroc et le Sénégal.</p>	<p>Rec. 12-07: Soumission des rapports d'inspection non applicable car, bien que 100% des navires étrangers soient inspectés, les opérations concernent le transfert de navires de capture étrangers à des cargaisons réfrigérées de marchandises non destinées au marché de l'UE. Pour les Recs 17-07 et 16-05, l'UE a rencontré des difficultés de transmission en raison du volume de documents à envoyer. Rec. 16-05: La transmission de ces données a été confrontée à un problème informatique interne qui a pris du temps à être résolu. Les listes ont été envoyées immédiatement après la résolution du problème. Rec. 17-07: Le délai entre l'opération de mise en cage elle-même et la remise de la déclaration de mise en cage correspondante est dû au temps nécessaire aux États du pavillon des navires de capture de la CPC pour modifier leur eBCD respectif suite aux résultats des caméras stéréoscopiques. Pour les JFO, cela peut prendre plus de temps, en attendant que les activités liées à la JFO soient finalisées. Les déclarations de mise en cage sont envoyées lorsqu'elles sont déclarées «finales». Les déclarations de mise en cage finalisées sont envoyées une fois que les modifications apportées à l'eBCD ont été enregistrées. La mise en cage après le 15 août était due aux conditions météorologiques qui ont touché la mer Méditerranée, impactant le parcours des remorqueurs. Ceci est considéré comme force majeure. Rec. 14-07: L'UE a conclu des accords d'accès bilatéraux avec le Maroc, la Gambie, la Guinée équatoriale, le Gabon, Cabo Verde, la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Côte d'Ivoire et Sao Tomé-et-Principe. En raison du volume de ce matériel, l'UE se réfère chaque année au site Web sur lequel chaque accord peut être consulté: https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements_en</p>
<p>Quotas et limites de capture: Surconsommation continue de WHM.</p>	<p>La surconsommation de WHM en 2016 avait déjà été prévue et traitée à la réunion annuelle de 2016. Comme indiqué dans la réponse à la lettre de préoccupation de 2016, l'UE Espagne (seul état membre de l'UE concerné par cette surconsommation, en tant que prise accessoire), a fermé la pêcherie à la fois de BUM et de WHM en 2017.</p>		<p>Quotas et limites de capture:</p>	
<p>Autres questions: Des PNC concernant le ROP-BFT figurent dans le document COC-305/17.</p>			<p>Autres questions: PNC concernant le ROP-BFT et réponses y afférentes présentés dans le document COC-305/18.</p>	

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
FRANCE (St. Pierre & Miquelon)	Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14. Aucune information présentée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux.	Nous n'avons pas transmis d'information d'observations (Rec. 16-14. recommandation de l'ICCAT visant à établir des normes minimales pour les programmes d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêche) car notre seul navire, opérant en zone ICCAT, n'est pas parti en pêche à la suite de difficultés techniques	Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
GABON	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel incomplet reçu tardivement et aucune donnée statistique n'a été reçue.		Lettre sur problèmes de déclaration et absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC.	Rapports annuels/Statistiques: Réponses à certaines exigences non fournies, ou incomplètes, particulièrement en ce qui concerne le germon, les istiophoridés et les prises accessoires. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Aucune réponse n'a été donnée à la Rec. 16-11.		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture: Tableaux d'application soumis plus de deux mois après la date limite établie et déclaration de prises zéro.			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
GHANA	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication n'a été apportée en ce qui concerne la catégorie « non applicable ». Données de tailles de la tâche II non soumises.	Le protocole AVDTH prescrit au Ghana par le SCRS-ICCAT ne peut pas estimer les fréquences de tailles au format classique requis sur le formulaire. Toutes les fréquences de tailles pour les espèces ont été incluses dans les bases de données AVDTH, y compris l'albacore, le listao et le thon obèse ainsi que d'autres espèces apparentées.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (mention « non applicable » non expliquée, Rec. 16-11 sur les voiliers).	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-11 : les prises de voilier ont été déclarées dans la tâche I, mais aucun rapport sur la Rec. 16-11 n'a été fait dans le rapport annuel (signalé comme non applicable).	La formation de l'équipage à bord est continue depuis 2012 grâce à la tenue de séminaires et d'ateliers de formation organisés par les responsables d'ISSF/AZTI au Ghana, dénommés « ateliers pour les capitaines ». Des méthodes et types de DCP à utiliser ainsi que des stratégies de remise à l'eau pour les espèces menacées ont été présentés à l'industrie. Les capitaines et les équipages sont sensibilisés aux mesures à prendre pour atténuer l'enchevêtrement et éviter la destruction d'espèces menacées d'extinction. Cette initiative de l'ISSF se poursuivra au cours des prochaines années.	<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07 - aucune copie des rapports d'inspection au port n'a été reçue.		
	Quotas et limites de capture: Surconsommation de thon obèse.			Quotas et limites de capture: Surconsommation de BET.		
	Autres questions :			Autres questions :		

2018			
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
GRENADE	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été soumis. Aucune donnée statistique n'a été soumise. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13: Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins non présentée. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.		
	Quotas et limites de capture: Non-soumission des tableaux d'application.		
	Autres questions :		

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
GUATEMALA	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques: Formulaire ST08 (DCP) non reçu. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue car il n'y pas de programme d'observateurs scientifiques.		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01: non-soumission de rapports trimestriels de prises de thon obèse en 2017		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

2017			2018		
<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue.		Lettre sur les problèmes de déclaration.	Rapports annuels / statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue.		
Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13: Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins non soumise. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.		
Quotas et limites de capture: Aucun tableau d'application n'a été soumis avant la date limite établie.			Quotas et limites de capture : Non-présentation des tableaux d'application.		
Autres questions :			Autres questions :		

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
GUINÉE ÉQUATORIALE	Rapports annuels/Statistiques: Le rapport annuel a été reçu tardivement.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, aucune feuille de contrôle sur les requins, mise en œuvre de la Rec. 12-07.	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 12-07 La liste des ports autorisés n'a pas été soumise (incluse dans le rapport annuel mais ne comportant pas toutes les informations détaillées requises).		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13: Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins non soumise. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Rec. 16-01: non-soumission de rapports trimestriels de prises de thon obèse en 2017		
	Quotas et limites de capture: Aucun tableau d'application n'a été soumis.			Quotas et limites de capture: Non-soumission des tableaux d'application.		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
GUINÉE-REPUBLICQUE	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue.	Entre 2013 à 2016, la République de Guinée était inscrite par l'Union européenne sur la liste des pays tiers non coopérants en matière de lutte contre la pêche INN. Au cours de cette période, beaucoup de mesures ont été prises et dont l'implémentation a nécessité la réorganisation des structures impliquées dans la fourniture et traitement de données. Par ailleurs, à date, il n'existe aucun navire battant pavillon guinéen ciblant les thonidés et espèces associées suivi par l'ICCAT. Toutefois, certains individus sont débarqués sur les différents ports de pêche artisanale. En plus, la mobilité du personnel de l'administration, l'insuffisance des capacités humaines et les difficultés de suivi des activités de la pêche artisanale, n'ont pas favorisé la collecte, le traitement et la soumission des informations et données. La Guinée demande de prorogation du délai de soumission des dites informations et données pour la fin du 1er semestre 2018 et d'ici là ils voudraient assistance technique dans ce domaine.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en signalant positivement la demande d'assistance.	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Aucune donnée de tâche I n'a été reçue. Déclaration de prises nulles pour des espèces commerciales par le biais de tableaux d'application.	La Guinée a informé le Secrétariat ne pas disposer de navires visant les espèces ICCAT et ne disposer que de statistiques relatives aux prises accessoires des pêcheries artisanale et industrielle.	
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 16-01. Aucun plan de gestion des thonidés tropicaux n'a été soumis.		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13: Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.		
	Quotas et limites de capture: Aucun tableau d'application n'a été soumis avant la date limite.		Quotas et limites de capture: Lettre informant que la Rec. 16-16 n'est pas applicable.			
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
HONDURAS	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel et données statistiques reçus tardivement (pendant la réunion)		Lettre sur les problèmes de déclaration.	Rapports annuels / statistiques: <u>Rapport annuel reçu tardivement. Données statistiques reçues tardivement (après le SCRS) Toutes les informations reçues moins d'un mois avant la réunion de la Commission.</u>		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins soumise tardivement (pendant la réunion).			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.		
	Quotas et limites de capture: Aucun tableau d'application n'a été soumis avant la date limite.			Quotas et limites de capture: Les tableaux d'application ont été reçus après la date limite.		
	Autres questions :			Autres questions :		
			<u>A répondu après la date limite à la lettre du COC.</u>			

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
ISLANDE	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 14-04: Rapport sur la mise en œuvre soumis légèrement tardivement (mais avant la date limite établie).			Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

2017			2018			
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
JAPON	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07 : Aucune liste de ports autorisés n'a été soumise, mais aucune interdiction spécifique d'entrée de navires étrangers n'est stipulée.	Le Japon a ratifié l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port en 2017. Actuellement, le gouvernement travaille sur des réglementations nationales détaillées en vue de mettre en œuvre l'Accord, qui contiendra les ports désignés pour les navires étrangers. Le Japon présentera ces informations au Secrétariat dès que ces accords nationaux auront été finalisés.		Mesures de conservation et de gestion : Déclaration avec plus de 45 jours de rétroaction de navires aux fins de la mise à jour de leur autorisation dans le registre ICCAT.		
	Quotas et limites de capture :			Quotas et limites de capture :		
	Autres questions: ROP_transbordements : Des PNC figurent dans le document COC-305/17 .			Autres questions: ROP_transbordements: PNC <u>et réponses y afférentes présentés</u> dans le document COC-305/18 .		

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
COREE, Rép. de	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 01-21 & Rec. 01-22, para.5 : CP16-SDP_BiRp soumis 7 jours en retard.			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07: Ports désignés pour les navires étrangers, mais aucun rapport d'inspection n'a été reçu.	<u>Aucun enregistrement de navires étrangers pêchant dans les eaux de l'ICCAT entrant dans les ports coréens, aucune information à signaler.</u>	
	Quotas et limites de capture:					
	Autres questions : ROP_transbordements : Des PNC figurent dans le document COC-305/17.			Autres questions : ROP-Transbordement: PNC et <u>réponses y afférentes</u> présentés dans le document COC-305/18.		

2017			2018				
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018	
LIBERIA	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication de la mention « non applicable ». Les statistiques n'ont pas été déclarées correctement. Les données de prise et d'effort ou de taille de tâche II n'ont pas pu être traitées.	Le Liberia a soumis un plan d'action visant à lutter contre la pêche IUU (COC-312/17). Le Liberia a commencé à délivrer des permis de pêche thonière en 2016 et ne peut faire rapport que sur trois des neuf espèces désignées à des fins de déclaration, à savoir le makaira, le germon et le thon obèse. Les six autres espèces ne peuvent pas être déclarées, car elles ne sont pas présentes dans la zone économique exclusive du Liberia (ZEE) et la pêche d'autres espèces telles que l'espadon n'est pas autorisée.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre de la Rec. 12-07, prises de thonidés tropicaux déclarées, mais aucun navire ne figure sur la liste des thonidés tropicaux. Levée de l'identification.	Rapports annuels/Statistiques: Données statistiques soumises tardivement. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.	Programme d'observateurs est en train d'être mis en place.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 12-06. Rapport sur les transbordements soumis avec une semaine de retard. Rec.12-07: Aucune liste des ports désignés auxquels les navires sous pavillon étranger peuvent solliciter l'entrée n'a été présentée. Rec. 15-01/ 16-01 Prises de thonidés tropicaux déclarées, mais aucun navire ne figure sur la liste des thonidés tropicaux.	En ce qui concerne la feuille 2 du CP-13, qui impose des limites de taille pour l'espadon et le thon rouge, le Liberia n'a accordé aucun droit de pêche aux navires ciblant ces espèces. En ce qui concerne la feuille 3 du CP-13 qui recueille des données sur la sous-consommation et la surconsommation, le Liberia ne peut malheureusement pas faire rapport à ce sujet car les navires autorisés à pêcher des thonidés dans la ZEE du Liberia sont tous des navires sous pavillon étranger. Le Liberia dispose désormais d'un FMC pleinement opérationnel et procède au suivi de sa flottille en eaux lointaines.	<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Rec. 15-05: La réponse fournie pourrait être insuffisante. Rec. 16-13: Réponse contradictoire, aucun navire ne cible de requins, mais les petits pêcheurs ciblent les requins. Rec. 16-15: rapport sur les transbordements reçu tardivement.			
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:			
	Autres questions:			Autres questions:			

2017			2018				
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018	
LIBYE	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication complète de la mention « non applicable ». Les informations déclarées sur les ports étrangers ne coïncident pas avec les informations soumises.	Même si la Libye s'est efforcée de suivre les directives de déclaration, certaines erreurs se sont parfois produites. En ce qui concerne les questions indiquant « non applicable », de brèves explications ont été fournies dans la mesure du possible; seul le BFT est ciblé. En ce qui concerne les ports étrangers mentionnés dans le rapport annuel, ceux-ci sont situés dans les pays avoisinants (Tunisie, Turquie).	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (y compris l'absence d'information sur la mise en œuvre des mesures concernant les requins et les prises accessoires).	Rapports annuels/Statistiques: Le formulaire ST09 sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) reçu était vide.			
	Mesures de conservation et de gestion : Aucune information sur la mise en œuvre des mesures relatives aux requins, aux tortues, prises accessoires/rejets.	Nous avons fourni des informations sur la mise en œuvre des mesures sur la pêche de BFT, des informations étaient manquantes sur les prises accessoires car elles n'ont pas été déclarées par le ROP ni par aucun autre observateur. Aucune prise accessoire n'a été rejetée ni même de petites quantités de BFT.	<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Recs 10-09, 11-09, 11-10, 16-12: (exigences relatives aux prises accessoires). La réponse fournie pourrait être insuffisante. Rec. 16-05: <u>plan de gestion SWO-MED reçu tardivement.</u>			
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:			
	Autres questions: ROP-BFT: Des PNC figurent dans le document COC-305/17 .			Autres questions: PNC concernant le ROP-BFT présentés dans le document COC-305/18.			

		2017		2018		COC-308A/2018
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
MAURITANIE	Rapports annuels/Statistiques: Aucun résumé de déclaration de la IIe Partie. Le résumé de la Ie partie pourrait être incomplet. Les données statistiques n'ont pas été soumises dans le formulaire correct et n'ont pas pu être traitées. Le rapport faisait état de pêche en dépit de l'interdiction.	Deux navires ont sollicité une licence et ont entrepris une sortie de pêche d'exploration mais, en définitive, la licence n'a pas été octroyée. Une très petite quantité de thonidés a été capturée et communiquée à l'ICCAT. Aucun plan de pêche n'a été soumis étant donné que les navires n'envisagent pas de réaliser d'autres pêches de thonidés. Toute autre capture de thonidés serait des prises accessoires d'autres pêcheries. Ne dispose pas de la capacité pour s'acquitter de toutes les exigences de l'ICCAT et a sollicité l'assistance du Secrétariat à ce titre.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, pêche allant à l'encontre de la Rec. 11-15 interdisant la conservation à bord, pêche réalisée par des navires non inclus sur la liste des navires autorisés de l'ICCAT en vertu de la Rec. 13-13.	Rapports annuels/Statistiques: Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Aucune donnée de la tâche I pour 2017 n'a été reçue (données allant jusque 2016 y compris uniquement). Absence de programme d'observateurs scientifiques.		
	Mesures de conservation et de gestion :		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 15-05; 10-09 et 11-10: Les réponses fournies pourraient être insuffisantes.		
	Quotas et limites de capture: Aucun tableau d'application n'a été soumis avant la date limite. Le rapport fait état d'une capture d'espèces relevant de l'ICCAT en 2016, en dépit de l'interdiction.			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions:			Autres questions:		

2017			2018			
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
MEXIQUE	Rapports annuels/Statistiques:	Rapport révisé reçu avec des explications supplémentaires.	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 12-07, aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voilier), tout en prenant bonne note des contrôles mis en place concernant les débarquements de navires étrangers dans les ports mexicains et demande d'orientation sur les informations requises en vertu de la Rec. 16-11.	Rapports annuels/Statistiques: -La mention « non applicable » dans le rapport annuel n'est pas toujours expliquée.		
	Mesures de conservation et de gestion : Les prises de voilier ont été déclarées dans la tâche I, mais aucun rapport sur la Rec. 16-11 n'a été fait dans le rapport annuel (signalé comme non applicable). Rec. 12-07 : Aucune liste de ports autorisés n'a été soumise et aucune interdiction spécifique d'entrée de navires étrangers n'est stipulée.	Le Mexique maintient toujours sa couverture par les observateurs à bord sur 100% des sorties de pêche, et ces informations, soumises à l'ICCAT, comportent les rejets morts et vivants dans le cadre des données de la Tâche I et II. La Loi générale sur la pêche et l'aquaculture soutenables du Mexique n'établit pas de liste de ports spécifique pour l'entrée des navires étrangers mais en vertu de la loi susmentionnée : « tout navire étranger souhaitant entrer dans un port mexicain devra solliciter un permis pour le déchargement des produits de la pêche vivants, frais, surgelés ou congelés provenant de la pêche commerciale » À cette fin, tous les intéressés doivent accompagner leur demande de la licence correspondante dans le cadre de laquelle l'activité de pêche a été réalisée, délivrée par les autorités compétentes du pays d'origine et respecter les exigences prévues dans la loi précitée. Sollicite des directives plus claires.	A répondu à la lettre du COC	Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

2017			2018				
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018	
MAROC	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques: Résumé de déclaration, section III de la deuxième partie - incomplète (aucune réponse à certaines exigences et mention « non applicable » pas toujours expliquée). Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.	Le 1^{er} Rapport annuel II ème Partie/Chapitre3 n'était pas le bon, une version ne contenant pas toutes les informations requises vous a été communiquée par inadvertance. Comme suite à votre courriel de rappel, on s'est rendu compte de l'erreur, et le bon Rapport Annuel IIème Partie/Chapitre3 intégrant les clarifications/ compléments que vous avez soulevé a été communiqué au Secrétariat de l'ICCAT, en date du 19/10/2018. Ainsi, toutes les parties sont complètes, et toutes les mentions non applicables ont été expliquées. Pour la requête concernant le programme d'observateurs scientifiques nationaux(ST09), notre réponse/méthode relative à l'exigence S10 est décrite au niveau de l'exigence S11 et vous a été transmise le 27/07/2018 qui stipule qu'en raison du caractère artisanal des pêcheries thonières, il est difficile de mettre en place un programme d'observateur scientifique. Toutefois, une méthode alternative est décrite en réponse à l'exigence S11.		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 15-05; 16-11: Aucune information n'a été présentée. Rec 10-09 et 11-10: Aucune information n'a été présentée.	Rec. 15-05 : Le Maroc ne dispose pas de flotte qui cible les makaires. Les captures de cette espèce sont pêchées accidentellement et déclarées au Secrétariat de l'ICCAT dans la Tâche I et Tâche II. Par conséquent, il n'y a pas de mesures de gestion portant sur cette espèce. Les mesures de suivi et de contrôle couvrent toutes les activités de la pêche indépendamment des espèces. Ces mesures consistent notamment en : • Un contrôle au niveau des ports de débarquement, sites de pêche et halles au poisson ; •Un contrôle des navires par satellite (dispositif de positionnement et de localisation « VMS») ; •Un contrôle des navires en mer exercé par les autorités de contrôle ; •Un système de déclaration obligatoire des captures au débarquement et un suivi du flux de commercialisation moyennant la procédure de certification des captures. L'informatisation de ce processus permet la disponibilité de l'information sur le flux des captures et une meilleure exploitation pour un contrôle et une vérification plus efficace et plus efficiente, et ce, dans l'objectif global de contrecarrer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:			
	Autres questions: ROP-BFT: Des PNC figurent dans le document COC-305/17.	Réponse présentée dans le document COC-305. De plus, le Maroc a déclaré suite à une remarque de l'observateur ICCAT mentionnée dans le rapport COC_305 annexe 2 concernant le Maroc (« Thon rouge mis en cage sans numéro d'autorisation / Opération de transfert 12 avec le même numéro AUT qui transfère numéro 13), « Je porte à votre information qu'il ne s'agit pas d'une absence de numéro d'autorisation de mise en cage, car l'autorisation de mise en cage existe et elle est authentique et son numéro est correct. C'est l'autorisation de transfert d'une autre capture qui porte une erreur de numérotation. À cet effet, il est à préciser que les deux autorisations sont authentiques et comportent des données réelles complètement différentes, ce qui prouve qu'il y'a eu une erreur involontaire dans le numéro d'autorisation de transfert. »		Autres questions: PNC concernant le ROP-BFT et réponses y afférentes présentés dans le document COC-305/18.	Rec. 16-11 : Le voilier n'a jamais figuré dans les statistiques du Maroc. Par conséquent, il n'y a pas de mesures de gestion portant sur cette espèce ; Rec 10-09 & REC11-10 : Dans le Rapport Annuel il est fait mention que ces informations ont été communiquées dans le Rapport National : Tâche II/Chapitre 7, transmis au Secrétariat de l'ICCAT le 27/07/2018.- Prises accidentelles des oiseaux de mer & taux de capture accidentelle des tortues de mer. Il ressort des enquêtes menées sur le terrain auprès des marins pêcheurs des palangriers ciblant les thonidés et espèces voisines, ce qui suit : Les deux principales espèces de tortues pêchées accidentellement sont la Tortue Caouane (Caretta caretta) et la Tortue Luth (Dermochelys Coriacea). Cette dernière est nettement la plus dominante. Ces espèces sont rarement rencontrées lors des opérations de pêche. A titre indicatif, ces tortues peuvent être prises dans les palangres une fois sur toutes les 10 marées réalisées. Quand la tortue est prise vivante dans leurs palangres, les pêcheurs procèdent au décrochage de l'hameçon de l'animal avant sa remise dans l'eau. Si la tortue est morte ou a déjà avalé l'hameçon, les pêcheurs coupent la ligne la plus proche de l'hameçon puis relâchent la tortue en mer. Concernant les oiseaux de mer, aucune information n'est actuellement disponible sur les prises accidentelles de ces espèces, bien que les pêcheurs signalent que ces derniers sont souvent observés dans le ciel, mais ils ne sont jamais pris dans leurs engins. Pour la requête concernant les mesures prises en vue d'atténuer les prises accessoires et de réduire les rejets et sur toute recherche pertinente, notre réponse relative à l'exigence S42 qui a été transmise au Secrétariat ICCAT le 27/07/2018 qui stipule qu'une réflexion est en cours de développement dans le cadre des travaux de recherche pour réduire les prises accessoires des requins dans la pêcherie palangrière ciblant l'espardon. Aucun rejet des prises accessoires n'est actuellement enregistré dans cette pêcherie.		

		2017		2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
NAMIBIE	Rapports annuels/Statistiques:			Rapports annuels/Statistiques: La première partie du rapport annuel a été reçue tardivement et la deuxième partie a été reçue avec un léger retard. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01. Aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux. Rec. 13-13/14-10; Paras 2 et 3 / Paras 1 et 2: inscription rétroactive d'un navire « P20m » sous pavillon namibien, non conforme à la réglementation en vigueur. Rec. 16-14. Des difficultés de mise en œuvre de cette recommandation ont été signalées. Rec. 16-11 Ancien formulaire du rapport annuel employé. Aucun rapport sur la mise en œuvre de cette Rec. n'a été reçu. La mise en œuvre de la Rec. 10-09 pourrait être incomplète.	Plan de gestion des thonidés tropicaux: Nous sommes responsables de l'erreur. Nous avons déjà fait un effort pour consulter notre capitale et nous allons tout faire en sorte afin de soumettre le plan de gestion en question ainsi que toutes les données incomplètes avant la fin de la réunion annuelle. En ce qui concerne l'inscription rétroactive d'un navire namibien P20m non conforme à la réglementation actuelle, la Namibie a reconnu qu'elle n'a pas respecté la réglementation actuelle en raison d'une mauvaise communication en interne. La Namibie a déjà renforcé ses mesures de contrôle prévues afin d'éviter que ces mêmes erreurs ne se reproduisent à l'avenir et nous nous engageons à améliorer l'application de toutes les mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (ancien format du rapport annuel utilisé), aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux, soumission rétroactive de navires (Rec. 13-13/14-10), aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voiliers).	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 11-09: Le formulaire CP44 (atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer) n'a pas été reçu. Rec. 16-01. Aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux. Rec. 10-09 et 16-11: Les réponses fournies pourraient être insuffisantes.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
NICARAGUA	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel reçu tardivement (pendant la réunion).	Ne possède pas de flottille thonière, et aucun navire sous son pavillon opérant dans la zone de l'ICCAT. Le Nicaragua exige que les prises accessoires soient débarquées au port et travaille à la mise en œuvre de cette exigence et espère disposer de davantage de données à déclarer en 2018.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration persistants, tout en signalant positivement la demande d'assistance. <u>A répondu à la lettre du COC sans expliquer les mesures prises</u>	Rapports annuels/Statistiques: Deuxième partie du rapport annuel reçue tardivement. Le rapport indique qu'il n'existe pas de flottille thonière, mais quelques réponses indiquent des prises accessoires de requins et donc d'éventuelles prises accessoires de thonidés et d'espèces apparentées.		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Réponse dans le rapport annuel peu claire. Rec. 10-09: les réponses apportées pourraient ne pas être suffisantes.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018			
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>	
NIGERIA	Rapports annuels/Statistiques: Seuls les tableaux de déclaration du rapport annuel ont été reçus. Résumé reçu tardivement.	Le Nigeria ne dispose d'aucune allocation de quota et n'a aucun navire de pêche. Il n'a donc aucune donnée à déclarer.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (aucune feuille de contrôle sur les requins n'a été soumise cf. Rec. 16-13).	Rapports annuels/Statistiques:			
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise.		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>				Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.
	Quotas et limites de capture: A déclaré une prise zéro dans les tableaux d'application.	Aucun permis de pêche émis et aucun accord d'accès.					Quotas et limites de capture: Non-soumission des tableaux d'application.
	Autres questions :						Autres questions :

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
NORVÈGE	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques: : Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue. Un programme est en place, mais son applicabilité n'est pas explicite dans le rapport annuel.	<u>La Norvège n'avait pas de programme national d'observateurs scientifiques pour le thon rouge en 2017. Seul un sennear a pêché activement du thon rouge en 2017, et les recommandations de l'ICCAT ne précisent pas si un programme national d'observateurs scientifiques est requis pour les sennears. Le navire transportait un observateur régional à 100% du temps, comme le prévoit la Rec. 17-07, et un observateur scientifique national de l'Institut norvégien de recherche marine était à bord du navire 60% du temps où il pêchait activement le thon rouge. Après avoir noté que le COC considérait cela comme un cas potentiel de non-application, nous avons essayé d'utiliser les informations contenues dans le rapport de l'observateur régional et de les combiner avec nos propres données pour fournir les données requises dans le ST09. Les données ont été transmises au secrétariat de l'ICCAT le 5 novembre 2018. Nous avons également entamé le processus d'établissement d'un programme scientifique national pour 2019, qui comprendra également des sennears.</u>	
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 10-09. La réponse fournie pourrait être insuffisante.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
PANAMA	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel reçu tardivement (pendant la réunion). Aucun formulaire sur les caractéristiques des flottilles (ST01) n'a été reçu. Une explication insuffisante a été apportée en ce qui concerne la catégorie « non applicable » dans tous les cas.		Lettre sur des problèmes de déclaration persistants et problèmes liés au VMS, aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux (Rec. 16-01), aucun rapport sur les transbordements au port n'a été reçu (Rec. 12-06/16-15)	Rapports annuels / statistiques: <u>Données statistiques reçues tardivement (après la préparation des données pour le SCRS). Aucun rapport annuel n'a été reçu.</u>		
	Mesures de conservation et de gestion : Rencontre toujours des problèmes avec le format NAF des messages VMS. Rec. 16-13 : Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins soumise tardivement (pendant la réunion). Rec. 16-01. Aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux n'a été soumis. Rec. 12-06/16-15: Aucun rapport sur les transbordements au port n'a été reçu.	Le FMC a rencontré un problème lié au certificat de sécurité ; ce problème a désormais été résolu et toutes les déclarations devraient être au format correct avant la fin de l'année.		Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08 : Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Rec. 13-14: Informations sur les accords d'affrètement et l'arrivée à terme de ceux-ci ont été soumises tardivement (jusqu'à 10 mois après la date de début de l'accord) Rec. 16-01 : Rapports trimestriels BET reçus tardivement. Rec. 17-07: <u>les problèmes soulevés par le Secrétariat concernant la transmission VMS font rarement l'objet d'une réponse ou d'un suivi de la part du Panama.</u>		
	Quotas et limites de capture: Tableaux d'application soumis tardivement.		<u>A répondu après la date limite à la lettre du COC.</u>	Quotas et limites de capture: Tableaux d'application soumis tardivement.		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
PHILIPPINES	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu.	Il n'existe aucune disposition permettant aux Philippines d'indiquer qu'il n'y avait pas de navires de pêche actifs ou inscrits dans la zone de la Convention.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration persistants, absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC.	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée statistique reçue. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise	En ce qui concerne les exigences de déclaration prévues par la Rec. 16-01, les Philippines ne peuvent pas soumettre de rapport car il n'y avait pas de navires de pêche actifs ou inscrits dans la zone de la Convention en 2016.		Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13: Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Rec. 16-01: Aucun rapport sur les prises trimestrielles de BET n'a été soumis.		
	Quotas et limites de capture: A déclaré une prise zéro.		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Quotas et limites de capture: A déclaré des prises nulles <u>dans les tableaux d'application soumis en novembre 2018.</u>		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
RUSSIE	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication n'a été apportée en ce qui concerne la mention « non applicable. Aucune information sur l'interaction avec les tortues marines ou les mesures d'atténuation des prises accessoires/rejets.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration (mention « non applicable » non expliquée), aucune information concernant les interactions avec les tortues marines ou l'atténuation des prises accessoires/rejets, aucune feuille de contrôle sur les requins (16-13), mise en œuvre de la Rec. 12-07.			
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 12-07: Aucune liste de ports dans lesquels les navires étrangers peuvent entrer ou des points de contacts n'a été soumise.		<u>A répondu à la lettre du COC</u>		Mesures de conservation et de gestion : Rec. 11-10; 15-05 et 16-11: Les réponses fournies pourraient être insuffisantes.	
	Quotas et limites de capture:				Quotas et limites de capture:	
	Autres questions :				Autres questions :	

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
SAO TOME & PRINCIPE	<p>Rapports annuels/Statistiques: Aucun résumé de déclaration de la IIe Partie et le partie soumise tardivement (avant la date limite de la IIe Partie). Aucune donnée d'observateurs soumise car le programme en est à ses débuts. Aucun plan d'amélioration des données sur les requins n'a été présenté. Aucune information sur les interactions avec les tortues marines ou sur les mesures d'atténuation des prises accessoires/rejets. Aucune donnée de prise et d'effort ou de taille de la tâche II n'a été reçue.</p>		<p>Lettre en raison de problèmes de déclaration, absence de plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux, aucun plan d'amélioration des données sur les requins, tout en prenant bonne note des améliorations de déclaration par rapport à l'année dernière, levée de l'identification.</p>	<p>Rapports annuels / statistiques: Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Rapport annuel incomplet, aucun tableau récapitulatif de la déclaration n'a été reçu. Aucune donnée de tâche II n'a été reçue. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue ou sur d'éventuelles mesures alternatives.</p>	<p><u>Nous pensons que ces informations doit être fournir pour le pays de pavillon des navires et nous ne connaissons pas le formulaire ST009. Toutefois nous engageons à le remplir à l'avenir</u></p>	
	<p>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 15-01/16-01 : Aucun rapport trimestriel de captures de thon obèse n'a été soumis.</p>	<p>Sao Tome et Principe a déclaré que toutes les prises (421 t en 2016) ont été réalisées en tant que prises accessoires par des navires artisanaux de 5 à 8 m de long et qu'il n'y a donc rien à déclarer.</p>	<p><u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u></p>	<p>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Rec. 14-07: Mises à jour sur les accords d'accès en 2018 non soumises Rec. 15-05 et 16-11: aucune information sur la mise en œuvre des mesures concernant les istiophoridés. Rec. 16-01: Non-présentation de rapports trimestriels sur les prises de thon obèse en 2017.</p>	<p><u>Nous avons certaine difficulté pour l'établissement d'un plan de gestion pour les espèces de l'ICCAT. Nous sommes entrent de mettre en place une stratégie national et un plan d'action pour le secteur de la pêche qui aura nous aide dans ces domaines. Comme vous le savez, STP a améliorer son service statistique et d'envoi des informations à l'ICCAT, mais il reste encore à l'améliorer. En ce qui concerne les donne de tache II seulement en 2018 que nous avons commencé à la collecte des donnes sur la mesure de toutes les espèces de l'ICCAT.</u></p>	
	<p>Quotas et limites de capture: Rec. 16-01. Aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux.</p>			<p>Quotas et limites de capture : Tableaux d'application soumis tardivement.</p>		
	<p>Autres questions :</p>			<p>Autres questions :</p>		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
SÉNÉGAL	Rapports annuels/Statistiques: Un programme d'observateurs scientifiques n'a pas encore été mis en place. Tableaux récapitulatifs de l'application incomplets. Une explication de la mention « non applicable » fait défaut dans la 1e partie. Formulaire concernant les caractéristiques des flottilles (ST01) a été reçu tardivement.		Lettre signalant qu'aucun programme d'observateurs scientifiques n'a été mis en place (tout en prenant bonne note des difficultés dont a fait état le Sénégal en ce qui concerne la mise en œuvre), aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voiliers).	Rapports annuels/Statistiques: Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Prises de voilier déclarées dans la tâche I, mais aucun rapport sur la Rec. 16-11 n'a été fait dans le rapport annuel. Rec. 15-01/ 16-01: Liste des navires autorisés qui ont pêché BET/YFT/SKJ l'année antérieure (2016).		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08 : Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions : ROP-transbordements: PNC et <u>réponses y afférentes</u> présentés dans le document COC-305/18.		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
SIERRA LEONE	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue.		Maintien de l'identification en raison de la persistance de problèmes de déclaration significatifs (6e année consécutive sans présentation de rapport annuel) et absence de réponse à la lettre du Président du COC de 2016.	Rapports annuels/Statistiques: Aucun rapport annuel n'a été reçu. Données de la tâche I pour les pêcheries artisanales reçues dans le format incorrect. À des fins de cohérence, interdiction levée car absence de flottille industrielle, les prises artisanales sont mineures et le Sierra Leone demande une assistance pour les collecter. Aucune donnée de tâche II n'a été reçue. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue ou sur d'éventuelles mesures alternatives.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise.		<u>A répondu à la lettre d'identification</u>	Mesures de conservation et de gestion: Rec. 16-13: Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins non soumise. Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.		
	Quotas et limites de capture: Aucun tableau d'application n'a été soumis avant la date limite établie.			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
AFRIQUE DU SUD	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques: Aucune donnée soumise sur la capacité de la flotte.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins soumise tardivement (pendant la réunion).			Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
ST.VINCENT ET LES GRENADINES	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel soumis tardivement (mais avant la date limite antérieure). Aucune information des programmes d'observateurs nationaux, car encore en cours d'établissement. Aucun plan d'amélioration de la collecte des données sur les requins/interactions avec les tortues, l'atténuation des prises accessoires/rejets. Le rapport annuel indique la mise en oeuvre des exigences de l'ICCAT en haute mer mais la mise en oeuvre dans les eaux relevant de SVG n'est pas claire.		Lettre sur la poursuite des problèmes de déclaration, aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voiliers), aucune information des programmes d'observateurs nationaux car encore en cours de mise en place, aucun plan visant à améliorer la collecte des données sur les requins ou informations sur la mise en œuvre des exigences d'atténuation des prises accessoires, absence de clarté quant à la mise en œuvre des mesures de l'ICCAT dans les eaux de Saint-Vincent-et-les-Grenadines.	Rapports annuels/Statistiques: Aucune information provenant des programmes d'observateurs nationaux, car encore en cours d'élaboration, des données du programme d'observateurs scientifiques (ST09) ont donc été reçues.		
	Mesures de conservation et de gestion : Plan de gestion d'espadon du Nord soumis tardivement. Rec. 16-13. Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins -soumise tardivement. Prises de voilier déclarées dans la tâche I, mais aucun rapport sur la Rec. 16-11 n'a été fait dans le rapport annuel (signalé comme non applicable). Rec. 16-01. Plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux soumis tardivement. Réponses aux Recs 15-05 et 16-11 pourraient être insuffisantes pour remplir les exigences. Rec. 12-06 : Rapport de transbordement soumis tardivement.		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Plan de gestion du NSWO reçu tardivement. Rec. 16-13: Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins soumise tardivement. Prises de voilier déclarées dans la tâche I, mais aucun rapport sur la Rec. 16-11 n'a été fait dans le rapport annuel (signalé comme non applicable). Rec. 16-01: Plan de gestion des thonidés tropicaux et quelques rapports trimestriels de capture de thon obèse soumis tardivement. Réponses aux Recs 15-05 et 16-11 pourraient être insuffisantes pour remplir les exigences. Rec. 12-06: Rapport de transbordement soumis tardivement.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture: Surconsommation de germon du Sud		
	Autres questions : ROP_transbordements: Des PNC figurent dans le document COC-305/17.			Autres questions : ROP_transbordements: Des PNC figurent dans le document COC-305/18.		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
SYRIE	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel soumis tardivement (mais avant la date limite antérieure). Aucun formulaire sur les caractéristiques des flottilles (ST01) n'a été reçu.		Lettre sur l'absence de présentation de feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins, absence de rapports mensuels de captures de thon rouge.	Rapports annuels / statistiques: Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 14-04: Rapport sur la mise en œuvre reçu légèrement tardivement (mais avant la date limite antérieure). Aucun rapport sur les prises mensuelles de BFT n'a été reçu.		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : 17-07 : Léger retard de la soumission de la liste des ports autorisés de thon rouge. Recs. 15-05, 10-09 et 11-10: Les réponses fournies pourraient être insuffisantes.		
	Quotas et limites de capture:				Quotas et limites de capture:	
	Autres questions : ROP-BFT: Des PNC figurent dans le document COC-305/17.			Autres questions :		

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
TRINITÉ ET TOBAGO	Rapports annuels/Statistiques: Aucune explication complète de la mention « non applicable » ne figure dans le tableau récapitulatif. Aucun rapport sur les prises accessoires/rejets ou l'atténuation des tortues marines.		Levée de l'identification, lettre faisant état de problèmes de déclaration, aucun rapport sur les mesures d'atténuation des prises accessoires/rejets de tortues marines, mise en œuvre de la Rec. 12-07, tout en prenant bonne note de l'amélioration de la gestion des prises de makaires.	Rapports annuels / statistiques: Première partie du rapport annuel reçue tardivement. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue. Programme d'observateurs scientifiques nationaux pas encore mis en place.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07 : Aucune liste de ports autorisés désignés/des points de contact n'a été soumise. Des difficultés de mise en œuvre de cette recommandation ont été signalées. Rec. 01-21 & Rec. 01-22: rapports semestriels incomplets (2ème semestre 2016) et soumission tardive (1er semestre 2017).		<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07: Liste de ports autorisés et rapports d'inspection au port non reçus. Recs. 10-09 et 15-05: Mesures concernant les tortues marines et les makaires pas encore mises en œuvre. Rec. 16-05. Le plan de pêche SWO-MED a été reçu tardivement (+8 mois). Les rapports de capture trimestriels pour 2018 ont été reçus en retard. Rec. 01-21 et Rec. 01-22: soumission tardive des documents statistiques.	Veuillez consulter le point 5 du présent rapport.	
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture : Surconsommation de BUM et de WHM		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
TUNISIE	Rapports annuels/Statistiques:	Veuillez consulter l'Addendum 1 de l'Annexe 3 du COC-303 et l'Addendum 1 de l'Annexe 1 du COC-307 qui contiennent les allégations et les réponses à celles-ci.	Lettre faisant état de problèmes concernant la déclaration et les transbordements en mer ayant trait aux prises accessoires de thon rouge réalisées dans la pêcherie de thonidés mineurs et à la pêche de thon rouge par des senneurs thoniers non inclus dans la liste des navires autorisés de l'ICCAT et pendant la fermeture de la saison, tout en applaudissant la collaboration de la Tunisie avec d'autres CPC en matière d'inspection en mer et son intention d'améliorer le suivi et le contrôle et d'appliquer des actions punitives.	Rapports annuels/Statistiques : Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 15-05 et Rec. 16-11: La réponse fournie pourrait être insuffisante.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions : En application de la Rec. 08-09, un rapport de l'Union européenne (UE) a été reçu concernant un cas de non-application potentielle impliquant plusieurs senneurs tunisiens en juin 2017 et a répondu à l'information initiale soumise par l'UE (cf. doc. COC-307/17). ROP-BFT: des PNC sont présentés dans le doc. COC-305/17.			Autres questions : ROP-BFT: PNC présentés dans le doc. COC-305/18.		
			<u>A répondu à la lettre du COC</u>			

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
TURQUIE	Rapports annuels/Statistiques: Les données de prise et d'effort de la tâche II n'ont pas pu être traitées.		Aucune mesure nécessaire	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions : ROP-BFT: des PNC sont présentés dans le doc. COC-305/17. A présenté d'éventuelles activités IUU par deux navires de l'UE-Grèce, tel que déclaré dans le projet de liste IUU.			Autres questions : ROP-BFT: PNC et réponses y afférentes présentés dans le doc. COC-305/18.		

2017			2018			
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
ROYAUME-UNI (Territoires d'Outre Mer)	Rapports annuels/Statistiques: La IIe partie du rapport annuel et le rapport annuel sur le BCD soumis tardivement (mais dans le respect du délai antérieur). Des difficultés de mise en œuvre des programmes d'observateurs nationaux ont été signalées. Aucun plan destiné à améliorer la collecte des données sur les requins à un niveau spécifique aux espèces n'a encore été soumis.	RU-TO a indiqué que certains de ses territoires pourraient ne pas déclarer dans les délais fixés en raison des dégâts importants causés par l'ouragan. Certaines données de RU-TO (Bermudes) reçues tardivement en raison de problèmes de communication. Courriel initial envoyé en juillet, mais non reçu par le Secrétariat. Rapports annuels / statistiques : La IIe Partie du rapport annuel et le rapport annuel BCD ont été soumis dans les délais fixés. Malheureusement, des erreurs ont été identifiées et les rapports ont donc été resoumis avec des amendements le 12 octobre, ce qui s'inscrivait dans la date limite de soumission des documents pour examen à la réunion annuelle. Des difficultés de mise en œuvre des programmes d'observateurs nationaux ont été signalées. La majorité des captures de thonidés aux RU-TO est réalisée dans le cadre de la pêche de Ste Hélène. Un programme d'observateurs nationaux a été mis en œuvre à Ste Hélène et une couverture par observateurs de 7% a été atteinte en 2016. Le programme s'est poursuivi en 2017 et sera maintenu en 2018. Le faible niveau de prises des Bermudes est réalisé par des petits bateaux de pêche côtière dispersés dans toute l'île, ce qui complique énormément la couverture par observateurs et la collecte des données, mais nous chercherons à améliorer notre déclaration. Aucun plan destiné à améliorer la collecte des données sur les requins à un niveau spécifique aux espèces n'a été soumis. La prise de requins du RU-TO est très limitée. À Ste Hélène, un seul requin a été capturé en 2016 et aux Bermudes la majorité des requins capturés ont été remis à l'eau vivants. Ste Hélène a commencé un programme de marquage conventionnel à la fin de l'année 2015 et en 2016 un total de 537 albacores et 65 listaos ont été marqués avec deux marques, conformément aux protocoles de l'ICCAT. Les données du programme de marquage sont soumises à l'ICCAT régulièrement. Aucune liste de ports désignés ou de points de contact n'a été soumise. Le RU-TO a des installations portuaires limitées et ses ports sont rarement visités par des navires sous pavillon étranger, dès lors qu'aucun port n'a été désigné en vertu de la Recommandation 12-07. Le RU-TO révisera cette obligation et, si nécessaire, soumettra les informations pertinentes avant la fin de cette année.	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 12-07 et la déclaration tardive.	Rapports annuels/Statistiques: Des données pourraient faire défaut pour BVI en raison des dégâts causés par l'ouragan. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.	Cf. explication apportée dans le rapport annuel sur l'inexistence de programme d'observateurs (navires trop petits, toutes les prises sont débarquées à un seul endroit pour Ste Hélène).	
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07: Aucune liste de ports désignés ou de points de contact n'a été soumise.			Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:		Quotas et limites de capture:			
	Autres questions :		Autres questions :			

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
ÉTATS-UNIS	Rapports annuels/Statistiques:		Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion :			Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
URUGUAY	Rapports annuels/Statistiques: Sections 4 et 5 de la IIème partie du Rapport annuel soumises tardivement. Aucune explication n'a été apportée en ce qui concerne la mention « non applicable » dans le tableau récapitulatif.	L'Uruguay n'a réalisé aucune pêcherie dans le cadre de l'ICCAT, il n'y a pas eu d'effort de pêche, les prises étaient par conséquent nulles. C'est pour cette raison que la feuille concernant la mise en œuvre n'a pas été soumise. C'est pour cette même raison que la mention « non applicable » est consignée dans certains cas dans le rapport.	Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13 : Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise.			Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13: Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise. Rec. 12-07: Aucun rapport sur les inspections au port n'a été soumis, alors que des ports sont inscrits dans le registre ICCAT.		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions : A déclaré une prise zéro.			Autres questions :		

	2017			2018		
CPC	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
VANUATU	Rapports annuels/Statistiques: Le rapport annuel soumis n'est pas complet (le récapitulatif et le tableau récapitulatif 2 de déclaration ont été reçus).	Aucune activité de pêche n'a été réalisée dans la zone de l'ICCAT en 2016.	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 12-07, tout en signalant l'amélioration déclaration par rapport aux années antérieures.	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel reçu tardivement. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Tâche I (prises nulles) reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec.12-07: Aucune liste des ports désignés et des points de contact n'été présentée.		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		

CPC	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
VENEZUELA	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel soumis tardivement (mais avant la date limite établie) et incomplet. De nombreuses entrées se rapportent au rapport de 2016 ou portent la mention « non applicable » sans en expliquer le motif.		Lettre sur les problèmes de déclaration. Aucune information sur la Rec. 16-11 (voilier), surconsommation persistante de germon du Nord et de makaire blanc, demande des informations spécifiques sur les mesures envisagées ou prises afin d'aborder la surconsommation persistante.	Rapports annuels/Statistiques: Rapport annuel reçu tardivement. Mention « non applicable » pas toujours expliquée et une réponse n'a pas été fournie à tous les points de la section 3. Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Les données statistiques ont été reçues tardivement et pourraient être incomplètes. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins soumise tardivement. Les prises de voilier ont été déclarées dans la tâche I, mais aucun rapport sur la Rec. 16-11 n'a été fait dans le rapport annuel (référence faite au rapport de 2016, mais l'exigence est nouvelle en 2017).		<u>Aucune réponse n'a été reçue à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 13-13 / 14-10: Inscription avec plus de 45 jours de rétroaction de navires dans le registre ICCAT. Rec. 16-01: Non-soumission des rapports sur les prises de BET pour les deux derniers trimestres de 2017. Rec 10-09/11-10: Aucune réponse n'a été fournie.		
	Quotas et limites de capture: Surconsommation continue de germon du Nord et de makaire blanc.			Quotas et limites de capture: Tableaux d'application <u>soumis tardivement.</u>		
	Autres questions :			Autres questions :		

	2017			2018		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
BOLIVIE	Rapports annuels/Statistiques:	L'État plurinational de Bolivie ne compte aucun navires de pêche qui opèrent dans la zone de la Convention de l'ICCAT.	Statut de coopérant renouvelé. Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques: Deuxième partie du rapport annuel reçue avec un léger retard.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise		<u>A envoyé une demande de renouvellement de son statut.</u>	Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:			Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :	<u>Envoyé une demande à l'ICCAT pour radier plusieurs navires de la liste IUU de l'ICCAT - initialement inscrits sur la liste IUU par la CTOL.</u>	

		2017		2018			
		<i>Questions potentielles de non-application-2017</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2017</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2018</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2018</i>
TAIPEI CHINOIS	Rapports annuels/Statistiques:			Statut de coopérant renouvelé. Aucune mesure nécessaire.	Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion :				Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture:				Quotas et limites de capture:		
	Autres questions : ROP_transbordements : Des PNC figurent dans le document COC-305/17.				Autres questions : ROP_transbordements: Des PNC figurent dans le document COC-305/18.		

	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
COSTA RICA	Rapports annuels/Statistiques:		Statut de coopérant renouvelé. Lettre faisant état de l'absence de feuille de contrôle sur les requins (Rec. 16-13).	Rapports annuels/Statistiques: Aucune réponse à la lettre du Président n'a été reçue. Confirmation de prises nulles reçue tardivement		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise.		<u>A répondu tardivement à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion :		
	Quotas et limites de capture: A déclaré une prise zéro.		<u>A envoyé une demande de renouvellement de son statut.</u>	Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :	A demandé le renouvellement du statut de coopérant.		Autres questions :		

2017			2018		
Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
GUYANA	Rapports annuels/Statistiques: Aucune donnée statistique n'a été reçue. La 1 ^{ère} partie et le récapitulatif de déclaration de la 1 ^{ère} Partie n'ont pas été reçus. Aucun formulaire sur les caractéristiques des flottilles (ST01) n'a été reçu.	Statut de coopérant renouvelé sous réserve de l'amélioration de la soumission des données. Si la Guyana continue à ne pas respecter les exigences en matière de déclaration de l'ICCAT, le statut de coopérant ne sera pas renouvelé à la réunion de 2018. Lettre sur les problèmes de déclaration, signalant que la non-application continue influencera la décision à prendre par l'ICCAT en 2018 quant au renouvellement de son statut de non-Partie coopérante.	Rapports annuels/Statistiques: Le résumé de déclaration (section 3) n'a pas été reçu dans la deuxième partie du rapport annuel. Données statistiques envoyées tardivement. Aucune donnée sur le programme d'observateurs scientifiques nationaux (ST09) n'a été reçue.		
	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-13. Aucune feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins n'a été soumise.	<u>A répondu à la lettre du COC</u>	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 17-08: Aucune réponse n'a été apportée à la requête de données sur les prises de SMA. Rec. 16-01: non-soumission de rapports trimestriels de prises de thon obèse		
	Quotas et limites de capture: tableaux d'application soumis plus de deux mois après la date limite établie.		Quotas et limites de capture: Non-soumission des tableaux d'application.		
	Autres questions :		Autres questions :		

	2017			2018		
	Questions potentielles de non-application-2017	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2017	Questions potentielles de non-application-2018	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2018
SURINAME	Rapports annuels/Statistiques:			Rapports annuels/Statistiques:		
	Mesures de conservation et de gestion :		Statut de coopérant renouvelé. Aucune mesure nécessaire.	Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07: aucun rapport d'inspection n'a été reçu.	En vue d'effectuer le suivi de l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT et de la Recommandation de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port [Rec. 12-07], le Suriname, en tant que CPC portuaire, attend toujours de recevoir une assistance pour former nos inspecteurs.	
	Quotas et limites de capture: aucun tableau d'application n'a été soumis avant la date limite établie.	Le Suriname n'a pas de navire de pêche ciblant des espèces de l'ICCAT dans l'Atlantique et n'a donc aucune prise à déclarer.		Quotas et limites de capture:		
	Autres questions :			Autres questions :		